

FF  
PP

20  
23

RAPPORT  
DE GESTION

Fonds pour la  
Formation et le  
Perfectionnement  
Professionnels



Le présent rapport est illustré par des photos prises lors de Capa'cité 2023.

Capa'cité, c'est plus de 200 entreprises et associations professionnelles engagées bénévolement à promouvoir leurs métiers et 4'500 élèves du secondaire I qui ont visité la manifestation du 4 au 9 septembre 2023.

Ces jeunes visiteurs ont pu s'essayer à diverses pratiques professionnelles, toucher, sentir, entendre, voir et goûter ce que pourrait être leur activité professionnelle future. Les Forums des métiers se sont invités à cette édition et les jeunes, accompagnés ou non par un de leur parent, ont eu l'occasion d'y rencontrer des employeurs potentiels qui offraient des places de stages ou d'apprentissage. Ils ont également eu l'opportunité de s'inscrire à des ateliers permettant de se préparer au mieux à la recherche d'une place d'apprentissage en mode dual.

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, le FFPP a soutenu Capa'cité.

## ABRÉVIATIONS

- AFP**  
Attestation fédérale de formation professionnelle
- ASA**  
Aide en soins et accompagnement
- ASE**  
Assistant-e socio-éducatif-ve
- ASSC**  
Assistant-e en soins et santé communautaire
- CFC**  
Certificat fédéral de capacité
- CIE**  
Cours interentreprises
- CPNE**  
Centre de formation professionnelle neuchâtelois
- OCOSP**  
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
- OFPr**  
Ordonnance sur la formation professionnelle
- OrTra**  
Organisation du monde du travail
- SEFRI**  
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
- SFPO**  
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
- VAE**  
Validation des acquis de l'expérience

## SOMMAIRE

### OBJECTIFS 4

### INTRODUCTION 5 | 8

1. Préface
2. Le Conseil de direction
3. L'administration
4. L'organe de contrôle
5. Les ressources

### ACTIONS SUBVENTIONNÉES 9 | 14

6. Répartition des subventions
7. Apprentissage dual
8. Perfectionnement professionnel et formation des adultes

### ÉLÉMENTS FINANCIERS 15 | 23

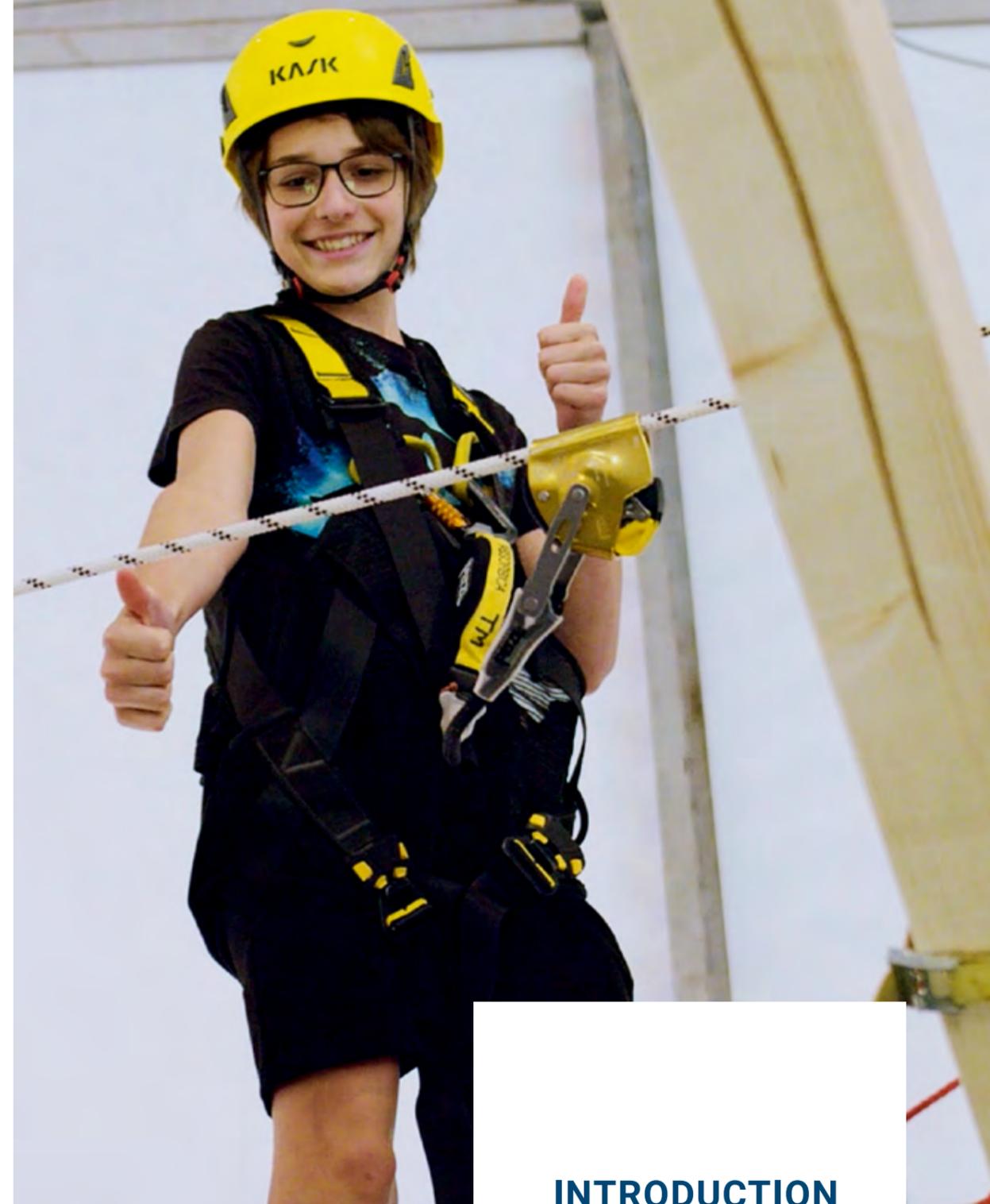
9. Bilan
10. Compte de résultat 2023 et budget 2024
11. Annexe aux comptes
12. Flux de trésorerie

Horloger CFC / Horlogère CFC

## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU FFPP

Le FFPP est actif dans le canton de Neuchâtel et a pour mission de:

- Soutenir les entreprises formatrices notamment en participant au financement des cours interentreprises
- Encourager les actions de promotion de l'apprentissage telles que Capa'Cité
- Promouvoir la formation continue et le perfectionnement professionnels
- Participer à la formation des adultes  
(obtention d'AFP et de CFC selon l'art. 32 OFPr et par des formations modulaires)



**INTRODUCTION**

Charpentier CFC / Charpentière CFC

# 1 PRÉFACE

Au travers de ce rapport 2023, je vous invite à regarder en arrière et nous suivre dans une rétrospective, illustrée cette année par la manifestation « Capacité 2023 ». Le soutien financier que le FFPP lui a accordé montre que notre fonds s'engage activement et concrètement pour le renforcement d'une formation professionnelle de qualité en mode dual dans le canton de Neuchâtel.

Cet engagement traduit la volonté du FFPP de répondre aux attentes d'un tissu économique dont les besoins en main-d'œuvre et en formations sont aussi variés que précis et exigeants. C'est donc dans une vision commune du couple « canton/acteurs économiques » que s'inscrit cette démarche du FFPP à apporter une valeur ajoutée, un financement de la formation et du perfectionnement professionnel et un soutien à une approche pédagogique qui conjuguent harmonieusement théorie et pratique, école et entreprise. La formation en mode dual est donc au cœur de cette vision et revêt une importance capitale pour le FFPP.

Pour y parvenir, un outil et moyen efficace à disposition du Fonds est le subventionnement des jours de cours interentreprises (CIE). Combinaison à la fois de théorie et de pratique, les CIE renforcent réellement la qualité de la formation en mode dual. Cependant, année après année, la question de l'augmentation du nombre de jours CIE dispensé revient sur la table, accompagnée de la réalité des coûts liés, en constante progression. Reconnus comme essentiels à une formation de qualité, le canton et le FFPP ne couvrent ensemble qu'une partie des coûts, jusqu'à un plafond défini par un coût moyen suisse. L'impact financier des CIE sur les entreprises formatrices pourrait donc un jour devenir un obstacle, voir un frein à la progression du nombre de places d'apprentissage en mode dual, pour des raisons évidentes de coûts. De là toute l'importance à maintenir un équilibre « qualité/coûts » qui soit acceptable pour l'ensemble des acteurs concernés.

Notons finalement que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le futur Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP), né de la fusion du FFPP et du Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), favorisera une gestion harmonieuse et efficiente des différents subventionnements faits à la formation et au perfectionnement.

Je tiens aussi ici à exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui ont contribué à la réussite des diverses activités menées par notre Fonds. En particulier envers notre administratrice, Madame Sylvie Perret, qui a décidé de poursuivre de nouveaux projets professionnels, hors FFPP, dès la fin 2023. Le Conseil de direction du FFPP tient également à remercier vivement Madame Valérie Ruchat, collaboratrice administrative au FFPP, qui a su montrer un grand engagement, de qualité, dans le cadre de ses activités. « And last but not least », merci à l'ensemble des membres du Conseil de direction tripartite du FFPP pour leur support durant cette année de présidence.

En conclusion, le Fonds va continuer de supporter et promouvoir un avenir où chaque individu pourra réaliser son plein potentiel professionnel grâce à une formation de qualité et à des opportunités équitables. Je reste convaincu que notre engagement envers un modèle qui vise l'excellence en termes de formation professionnelle en mode dual continuera de porter ses fruits dans les années à venir.

**Frédéric Ryser**  
Président 2023



# 2 LE CONSEIL DE DIRECTION DU FFPP

Le Conseil de direction est l'organe de décision et de gestion du fonds. Il est tripartite et composé de six membres nommés par le Conseil d'État pour une période législative, renouvelable, à savoir :

- Un représentant du Département de la formation, des finances et de la digitalisation  
**Frédéric Ryser**  
Président 2023  
Chef de Service adjoint – Service des formations postobligatoires et de l'orientation

- Une représentante de l'État chargée de questions de formation professionnelle au sein de l'État:  
**Natacha Erard**  
Responsable de la formation et du développement du personnel au Service des ressources humaines

- Deux représentants des associations patronales:  
**Jean-Claude Baudoin**  
Directeur de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

**Quentin Di Meo**  
Chargé de projets auprès de la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

- Deux représentant-e-s des syndicats:  
**Silvia Locatelli**  
Secrétaire régionale UNIA

**Stéphane Noble**  
Administrateur UNIA région Neuchâtel

Il est en charge de :

- Statuer sur les demandes de participations financières formulées par les bénéficiaires potentiels.
- Ratifier le budget général du fonds.
- Proposer au Conseil d'État le montant de la contribution au fonds.
- Nommer l'organe de contrôle.
- S'assurer de l'affectation correcte des sommes allouées.
- Remettre, à la fin de chaque exercice, son rapport de gestion au Conseil d'État.
- Prendre des directives d'application.

Le Conseil de direction du fonds s'est réuni à 10 reprises durant l'année 2023. De plus, certains de ses membres ont œuvré dans les groupes de pilotage et de travail en lien avec le projet de fusion avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

# 3 L'ADMINISTRATION DU FONDS

L'administratrice du fonds est engagée par le Conseil de direction et lui est subordonnée. Elle est chargée de l'administration et de la promotion du fonds. Elle assure le lien avec les bénéficiaires potentiel-le-s, les conseille et les assiste en vue de la préparation de leurs requêtes. Par ailleurs, elle tient la comptabilité générale et élabore le rapport annuel de gestion du fonds.

# 4 L'ORGANE DE CONTRÔLE

Les comptes annuels sont soumis à un contrôle ordinaire. Le Conseil de direction a nommé la fiduciaire Vigilis SA.

## 5 LES RESSOURCES DU FONDS

### RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2023: CHF 6'265'377

Les contributions sont perçues par les caisses de compensation pour allocations familiales actives dans le canton. Le FFPP collabore avec plus de 40 caisses.



#### LES EMPLOYEUR-EUSE-S DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Cotisation patronale  
**0.087%** de la masse salariale



#### FONDS

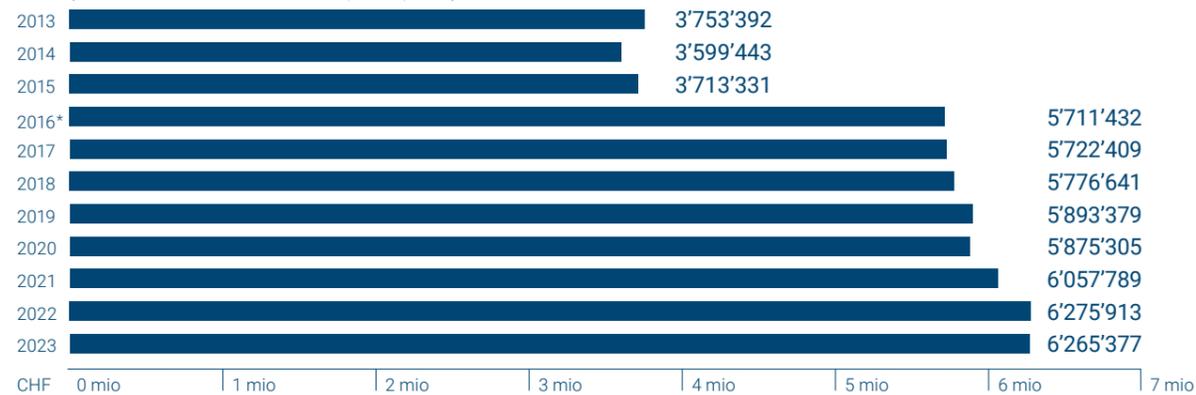


#### SOUTIEN POUR

- les entreprises formant des apprentie-s (formation duale)
- les associations professionnelles et paritaires
- les salarié-e-s du canton de Neuchâtel
- les centres d'apprentissage

### ÉVOLUTION DES RESSOURCES DU FONDS

(déduction faite des frais de perception)



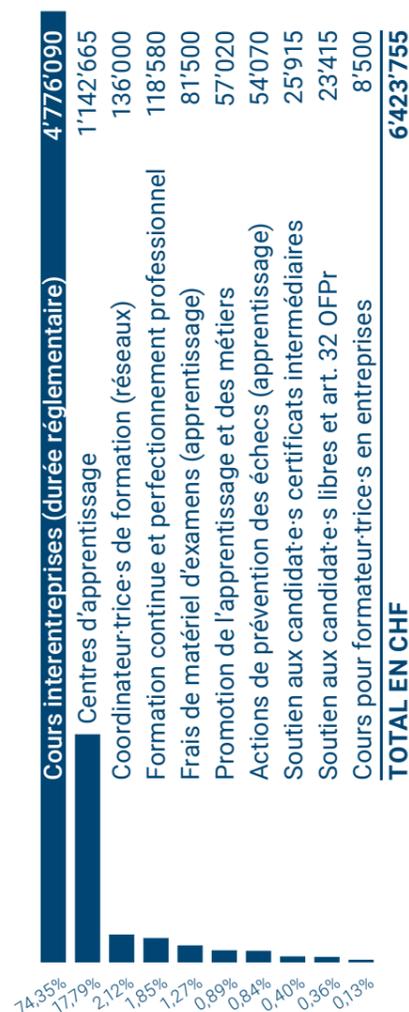
\* Augmentation du taux de perception de 0.056 à 0.087% au 01.01.2016.



Coiffeur CFC / Coiffeuse CFC

## ACTIONS SUBVENTIONNÉES

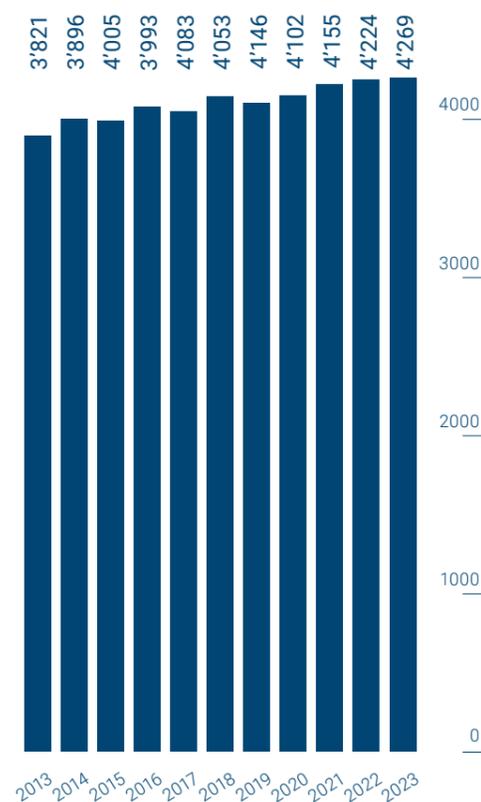
## 6 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



**Plus de 6,4 millions**  
de subventions accordées en 2023

## 7 APPRENTISSAGE DUAL

### Nombre de contrats d'apprentissage AFP et CFC en cours dans le canton



Source: SFPO/OFAP

### 7.1 Cours interentreprises organisés par les OrTra

Les cours interentreprises sont des cours obligatoires dont la durée est réglementée dans les ordonnances ainsi que dans les plans de formation élaborés par les différentes organisations du monde du travail et approuvés par le SEFRI.

Ces cours visent à l'acquisition d'un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et les cours théoriques. En général, les associations professionnelles en assument l'organisation.

#### Financement des cours interentreprises

À part une aide cantonale, les frais de cours interentreprises sont à la charge des employeurs. Dans le canton de Neuchâtel, afin d'encourager la création et le maintien de places d'apprentissage, le FFPP vient compléter la subvention du canton de manière à couvrir l'intégralité des frais de cours, jusqu'au plafond des coûts moyens suisses.

Vidéo explicative et liste des coûts moyens suisses sur [www.ffpp.ch](http://www.ffpp.ch)

En année scolaire 2022-2023

**CHF 2'390'779.-** de subventions

3'801 apprenti-e-s ont suivi des cours interentreprises. Les entreprises formatrices du canton ont bénéficié de subventions du FFPP pour 32'421 jours de CIE, tous organisateurs confondus.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de CIE**

### 7.2 Cours interentreprises organisés au centre de formation professionnelle neuchâtelois

Au même titre que pour les autres organisateurs de CIE, le FFPP verse au CPNE la part non couverte par l'État des frais des cours interentreprises qu'il organise directement, avec un plafond aux coûts moyens suisses.

En année scolaire 2022-2023

**CHF 1'910'324.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **le centre de formation professionnelle neuchâtelois**

### 7.3 Frais de matériel d'examens (procédures de qualification)

Les frais d'acquisition du matériel utilisé lors des examens de fin d'apprentissage sont à la charge des entreprises formatrices neuchâteloises. Sur demande, le FFPP subventionne ces frais à raison de 100% du montant facturé par le SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel).

**CHF 81'500.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les entreprises formatrices ou les associations prof. qui regroupent les demandes de leurs membres**

**1'445 apprenti-e-s neuchâtelois-e-s en formation duale ont obtenu un titre en 2023. Pourcentage de réussite: 87.7%**

#### 7.4 Centres d'apprentissage

Au vu de la complexité de certains métiers techniques, un encadrement intensif des apprenti·e·s doit être effectué dans des centres d'apprentissage, particulièrement au début du cursus de formation. Le FFPP soutient le fonctionnement des centres d'apprentissage par la couverture de 50% des salaires des enseignants, 10% de frais de locaux ainsi que 30% des achats de matériel (hors investissements). Un plafond de CHF 4'000.– par apprenti·e et par année scolaire est appliqué.

### 4 centres d'apprentissage

en 2023

- Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ), La Chaux-de-Fonds et Couvet
- Centre d'apprentissage Manufactures Cartier Horlogerie, Couvet
- Centre d'apprentissage Mikron SA, Boudry
- Centre de formation Swatch Group, La Chaux-de-Fonds

### ont bénéficié de

**CHF 1'142'665.–** de subventions pour les 10 professions suivantes :

dessinateur·trice-constructeur·trice industriel·le, dessinateur·trice en construction microtechnique, horloger·ère, horloger·ère de production, mécanicien·ne de production, micromécanicien·ne, opérateur·trice en horlogerie, polymécanicien·ne, praticien·ne en mécanique, qualicien·ne en microtechnique



Ce type de subvention est demandé par **les centres d'apprentissage**

#### 7.5 Coordinateur·trice·s de formation (réseaux d'entreprises)

Dans certaines branches, les apprenti·e·s ne peuvent pas acquérir l'ensemble des compétences exigées dans une seule entreprise. Une des solutions est de les faire évoluer au sein d'un réseau d'entreprises. Le FFPP accorde un soutien à la coordination du réseau qui a également pour mission de décharger, soutenir et accompagner les entreprises dans le suivi d'un·e apprenti·e.

**CHF 136'000.–** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les réseaux d'entreprises**

#### 7.6 Actions de prévention des échecs et soutien aux apprenti·e·s en difficultés

Afin de pallier une éventuelle insuffisance de formation, les associations professionnelles peuvent organiser des actions de soutien ou des jours de CIE en supplément de ceux qui sont inscrits dans le plan de formation et/ou l'ordonnance de la profession concernée. Ils ne sont pas obligatoires et leurs frais sont entièrement à la charge des organisateurs qui souvent les répercutent sur les employeurs.

Le FFPP subventionne ce type d'action à raison de 50% des frais, avec un plafond à CHF 100.– par jour/apprenti·e ou CHF 12.50 par heure/apprenti·e.

**CHF 54'070.–** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

#### 7.7 Promotion de l'apprentissage et des métiers

Le FFPP a aussi pour mission de soutenir les associations professionnelles dans leurs actions de promotion des métiers qui s'acquièrent par un apprentissage dual.

**CHF 57'020.–** de subventions

Le FFPP soutient entre autres Capa'Cité et les SwissSkills.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de cours**

#### 7.8 Cours pour formateur·trice·s en entreprise

Ces cours, dont la précédente dénomination était « cours pour maître·esse d'apprentissage » permettent aux formateur·trice·s en entreprises d'acquérir les bases et outils nécessaires à la formation et au suivi d'un·e apprenti·e. Le FFPP les subventionne à raison du 25% des coûts.

**CHF 8'500.–** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION DES ADULTES

### 8.1 Formation continue et perfectionnement professionnel

Cette appellation regroupe différents types de formations proposées par des associations à leurs membres. Le fonds entre en matière pour autant que les actions soient « innovatrices, de caractère général et touchant le maximum de bénéficiaires dans la profession ou le secteur concerné ».

**CHF 118'580.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

### 8.2 Participations financières pour des certificats intermédiaires sur la voie de brevets fédéraux

Le FFPP peut participer aux frais d'écolage, d'inscription et d'examen des personnes ayant réussi un certificat servant d'étape intermédiaire à l'obtention d'un brevet ou diplôme fédéral.

Ledit certificat doit sanctionner une fin de formation et avoir une valeur intrinsèque.

Le Conseil de direction est conscient de l'importance, pour l'économie, de bénéficier des compétences de ces diplômé·e·s « intermédiaires » qui n'ont pas toujours l'opportunité d'atteindre le niveau du brevet fédéral.

Les participations financières se montent au tiers des frais d'écolage, d'inscription et d'examen avec un plafond à CHF 2'000.-. Une liste des certificats subventionnés est tenue à jour par le Conseil de direction et publiée sur le site internet du fonds.

**CHF 25'915.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat·e·s après obtention du certificat**

### 8.3 Soutien aux candidat·e·s préparant un CFC ou une AFP selon l'article 32 OFPr et par des formations modulaires

L'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permet aux adultes, ayant l'expérience nécessaire, d'obtenir un CFC ou une AFP sans apprentissage en:

- se présentant librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation
- faisant valider ses acquis (VAE)

#### Nouveau financement du canton

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les personnes en emploi domiciliées dans le canton de Neuchâtel et visant l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (CFC ou AFP) peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP). Plus d'informations sur [www.ne.ch/cpa](http://www.ne.ch/cpa).

#### Adaptation du financement par le FFPP

Le FFPP a refondu son système de subventionnement pour l'adapter au financement cantonal et le compléter.

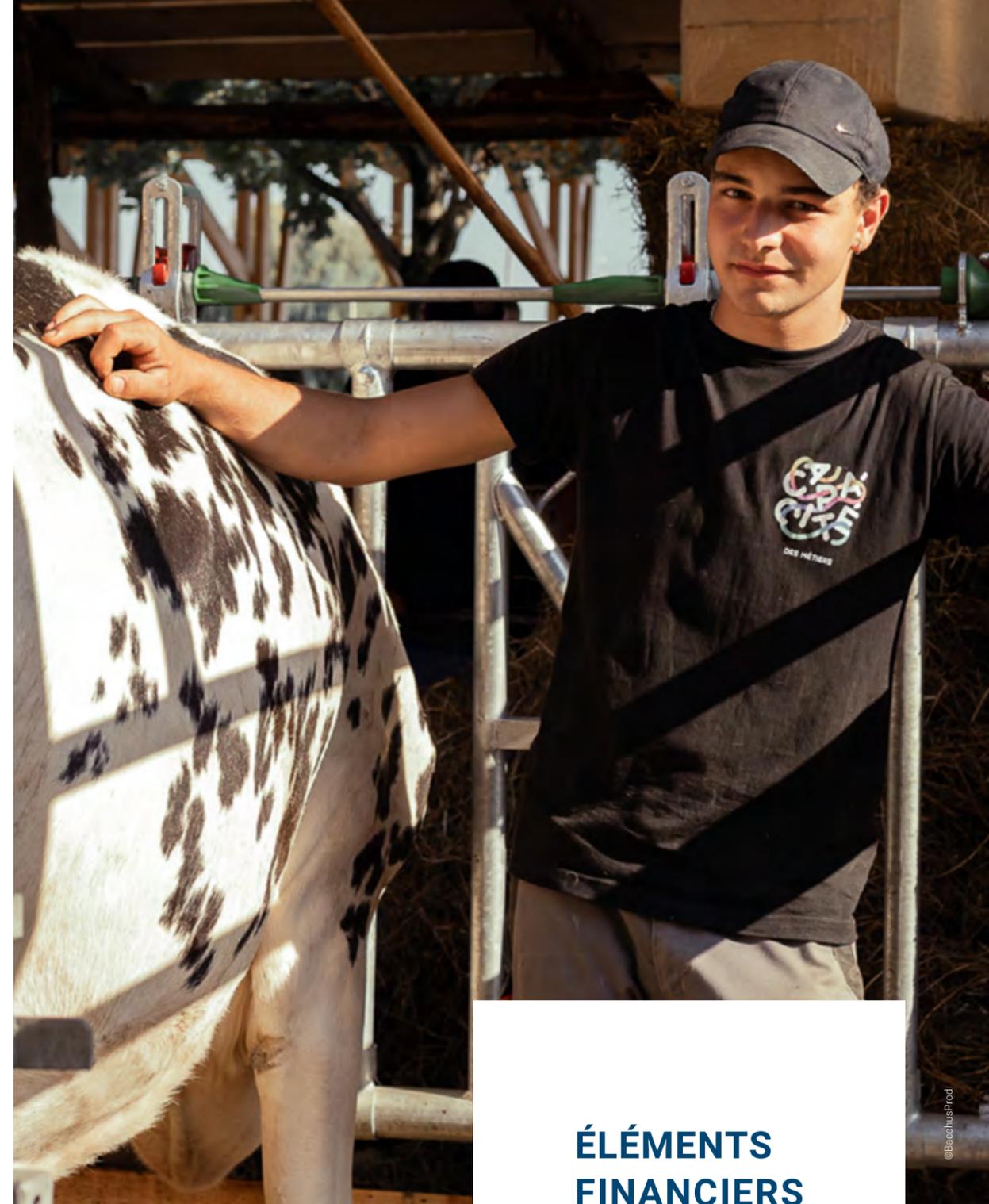
Le nouveau subventionnement du FFPP peut intervenir en fin de formation, après que le/la candidat·e se soit présenté·e aux procédures de qualification. La participation est calculée à raison du tiers des frais restant à charge du candidat (cours, examens, émoluments), après l'éventuel financement cantonal, avec un plafond à CHF 5'000.- pour un CFC et CHF 2'000.- pour une AFP.

**45 personnes** ont obtenu en 2023 leur CFC ou AFP selon l'art. 32 OFPr

**CHF 23'415.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat·e·s en fin de formation**



**ÉLÉMENTS FINANCIERS**

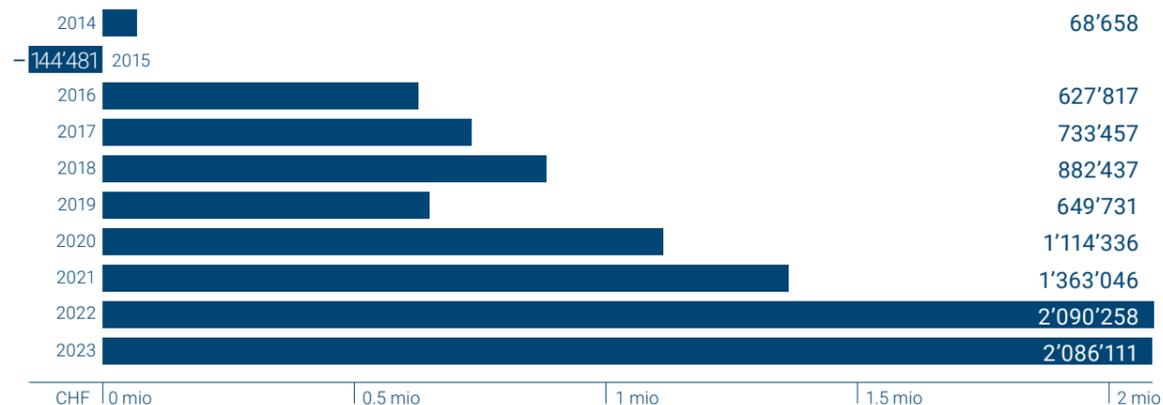
Agriculteur CFC / Agricultrice CFC



## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	2023	2022
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
LIQUIDITÉS		
Comptes courants	3'899'275	2'442'730
Comptes épargne	1'505'259	1'500'092
Placements à terme	0	0
Compte courant fonds affecté RSN 414.111.2	263'768	179'248
	<b>5'668'301</b>	<b>4'122'070</b>
CRÉANCES		
Impôt Anticipé	2'786	0
Avances de prestations	911'031	2'641'410
C/c État de Neuchâtel fonds affecté RSN 414.111.2	2'410'000	3'210'000
	<b>3'323'817</b>	<b>5'851'410</b>
ACTIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	0	1'580
Transitoires contributions à recevoir	2'223'617	1'703'687
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	58'440	185'940
	<b>2'282'057</b>	<b>1'891'207</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11'274'175</b>	<b>11'864'687</b>

### ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES



CHF | 0 mio | 0.5 mio | 1 mio | 1.5 mio | 2 mio



PASSIF	2023	2022
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		
CRÉANCIERS		
Créanciers divers	289	138'234
Créanciers actions de formation	359'870	309'560
Salaires à payer	2'085	2'351
	<b>362'244</b>	<b>450'145</b>
PASSIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	229'138	45'636
Transitoires frais de perception	0	17'641
Transitoires CIE	4'427'625	3'699'414
Transitoires frais matériel d'examen	75'169	97'000
Transitoires prévention échecs, soutien, jours CIE supplémentaires	13'600	16'800
Transitoires centres d'apprentissage	495'000	624'335
Transitoires formation continue, perfectionnement	70'080	79'860
Transitoires coordinateur-trice-s de formation	86'000	90'670
Transitoires promotion de la formation professionnelle	25'000	28'180
Transitoires cours pour formateur-trice-s	2'000	3'560
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	313'017	576'275
	<b>5'736'629</b>	<b>5'279'371</b>
PROVISIONS		
Provision pour pertes sur contributions	180'000	180'000
Provision pour fluctuations de la masse salariale	0	376'000
Provision pour fluctuations CIE	490'000	490'000
	<b>670'000</b>	<b>1'046'000</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Fonds de réserve générale au 01.01	2'090'258	1'363'046
Résultat de l'exercice	-4'147	727'212
	<b>2'086'111</b>	<b>2'090'258</b>
CAPITAL DU FONDS AFFECTÉ RSN 414.111.2		
Fonds affecté RSN 414.111.2 au 01.01	2'998'913	3'633'626
Utilisation fonds affecté RSN 414.111.2	-579'722	-634'713
	<b>2'419'191</b>	<b>2'998'913</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11'274'175</b>	<b>11'864'687</b>

# 10 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 ET BUDGET 2024

CHARGES	BUDGET 2024	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
<b>PRESTATIONS</b>				
SUBVENTIONS POUR COURS INTERENTREPRISES				
Cours interentreprises - CPNE	2'039'600	2'022'011	1'902'300	1'528'842
Cours interentreprises - autres organisateurs	2'399'600	2'754'079	2'248'500	2'325'307
	<b>4'439'200</b>	<b>4'776'090</b>	<b>4'150'800</b>	<b>3'854'149</b>
SUBVENTIONS POUR APPRENTISSAGES				
Prévention échecs, soutien, jours CIE suppl., candidat-e-s libres	100'000	54'070	100'000	87'890
Stages pratiques et d'échange	5'000	0	5'000	0
Frais de matériel d'examen	100'000	81'500	100'000	98'965
Coordinateur-trice-s de formation (réseaux)	100'000	136'000	100'000	75'760
Centres d'apprentissage	1'214'700	1'142'665	1'146'000	1'026'065
Cours pour formateur-trice-s en entreprises	8'000	8'500	8'000	5'640
	<b>1'527'700</b>	<b>1'422'735</b>	<b>1'459'000</b>	<b>1'294'320</b>
SUBVENTIONS POUR FORMATION CONTINUE				
Formation continue, perfectionnement	140'000	118'580	140'000	129'845
Soutien aux candidat-e-s art. 32 OFPr	50'000	23'415	50'000	26'570
Soutien aux candidat-e-s certificats intermédiaires	30'000	25'915	30'000	26'760
	<b>220'000</b>	<b>167'910</b>	<b>220'000</b>	<b>183'175</b>
SUBVENTIONS POUR PROMOTION DE LA FORMATION				
Promotion de la formation professionnelle	60'000	57'020	60'000	40'140
	<b>60'000</b>	<b>57'020</b>	<b>60'000</b>	<b>40'140</b>
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>6'246'900</b>	<b>6'423'755</b>	<b>5'889'800</b>	<b>5'371'784</b>

CHARGES	BUDGET 2024	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>				
CHARGES DE PERSONNEL				
Conseil de direction, jetons présence	10'000	6'992	10'000	7'388
Traitements du personnel	157'900	138'204	144'300	111'534
Charges sociales	35'900	31'751	33'000	25'113
Autres charges de personnel	2'000	108	2'000	0
	<b>205'800</b>	<b>177'054</b>	<b>189'300</b>	<b>144'035</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de locaux	6'600	6'700	7'500	6'500
Frais administratifs	3'800	2'360	6'400	1'466
Frais informatiques	31'400	3'344	31'400	3'267
Assurances	600	689	600	589
Honoraires fiduciaire	10'000	9'391	10'000	8'778
Honoraires consultants externes	6'300	23'000	5'000	6'270
Frais communication, publicité, site internet	7'200	8'101	8'000	3'573
Frais de représentation, déplacements	2'800	773	3'300	2'042
	<b>68'700</b>	<b>54'358</b>	<b>72'200</b>	<b>32'485</b>
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et frais bancaires	300	112	300	671
	<b>300</b>	<b>112</b>	<b>300</b>	<b>671</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>274'800</b>	<b>231'524</b>	<b>261'800</b>	<b>177'191</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6'521'700</b>	<b>6'655'279</b>	<b>6'151'600</b>	<b>5'548'975</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 ET BUDGET 2024

REVENUS	BUDGET 2024	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
<b>RESSOURCES</b>				
<b>CONTRIBUTIONS</b>				
Contributions au fonds	6'753'810	6'390'043	6'579'810	6'401'081
	6'753'810	6'390'043	6'579'810	6'401'081
<b>CHARGES DE PERCEPTION</b>				
Frais de perception	-132'000	-124'666	-128'600	-125'168
Frais de poursuite	-1'000	0	-1'000	0
	-133'000	-124'666	-129'600	-125'168
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6'620'810</b>	<b>6'265'377</b>	<b>6'450'210</b>	<b>6'275'913</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>				
<b>REVENUS FINANCIERS</b>				
Intérêts sur comptes courants et placements	0	8'059	0	274
	0	8'059	0	274
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>				
Résultat extraordinaire	0	1'696	-1'000	0
	0	1'696	-129'600	0
<b>TOTAL AUTRES REVENUS</b>	<b>0</b>	<b>9'755</b>	<b>0</b>	<b>274</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6'620'810</b>	<b>6'275'133</b>	<b>6'450'210</b>	<b>6'276'187</b>
<b>RÉSULTAT AVANT DISSOLUTION DES PROVISIONS</b>				
Dissolution provision pour fluctuation de la masse salariale	0	376'000	0	0
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>99'110</b>	<b>-4'147</b>	<b>298'610</b>	<b>727'212</b>

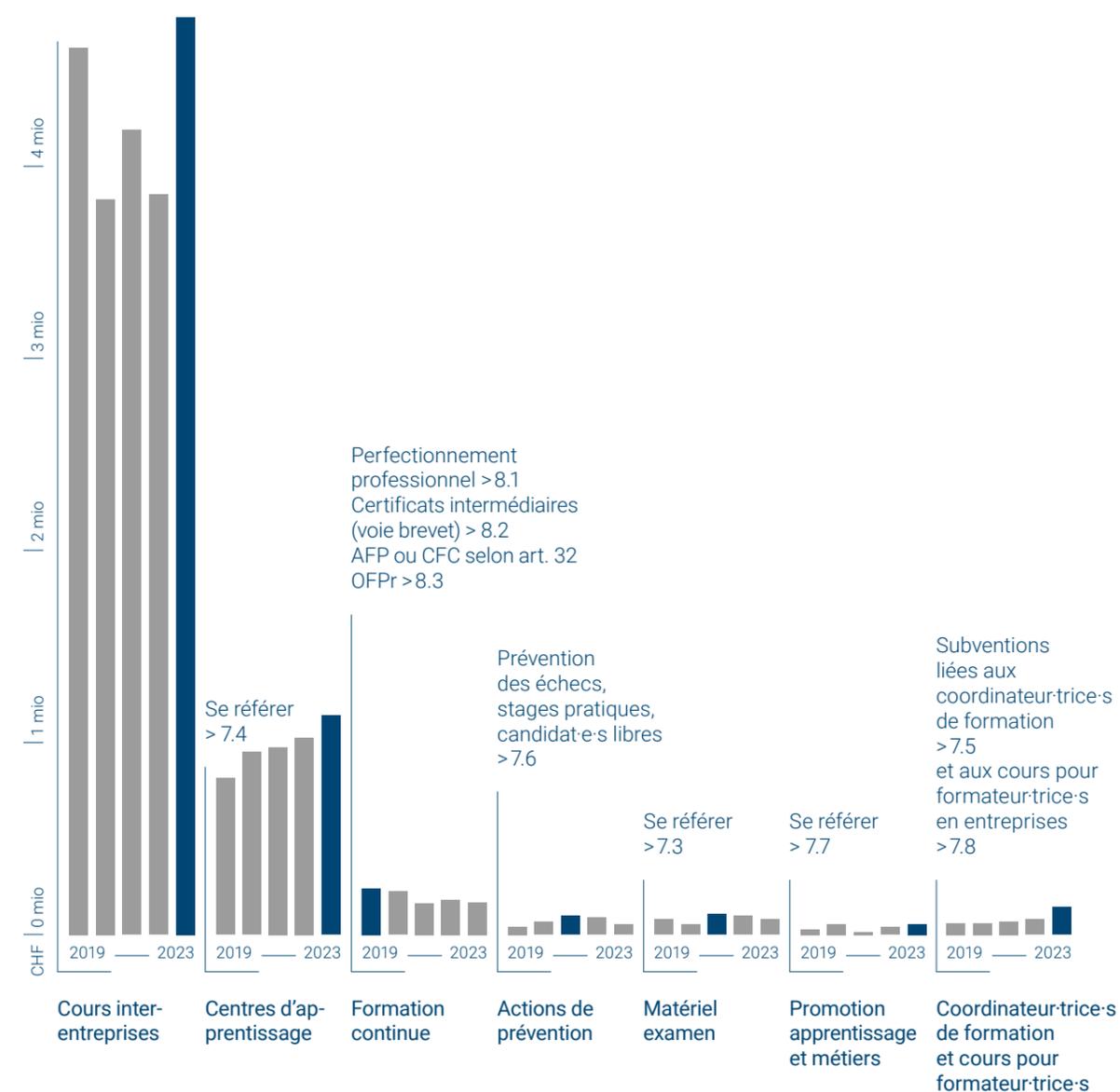
## TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

2019	5'886'673
2020	5'243'329
2021	5'621'396
2022	5'371'784
2023	6'423'755

CHF | 0 mio | 1 mio | 2 mio | 3 mio | 4 mio | 5 mio | 6 mio

## RÉPARTITION DU SOUTIEN À LA FORMATION DE 2019 À 2023

Financement des CIE > 7.1, 7.2



# 11 ANNEXE AUX COMPTES 2023

Selon art. 959c C.O.

## 11.1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément au droit comptable suisse.

Le fonds découlant de l'arrêté d'exécution du décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques du 13 avril 2016 (RSN 414.111.3) est géré selon mandat reçu de l'État de Neuchâtel par le FFPP.

Conformément à l'arrêté d'exécution du décret, les sommes reçues et versées en application du décret doivent être comptabilisées par le FFPP de manière séparée. Par conséquent, le FFPP tient une comptabilité distincte spécifiquement pour le décret. Les comptes de bilan du décret sont présentés distinctement dans les comptes annuels, tandis que, conformément au principe de clarté, le compte de résultat du décret est présenté sous chiffre 11.2.

## 11.2 Commentaires aux comptes annuels

### Fonds affecté du décret

Le solde au 31 décembre 2023 au bilan du fonds affecté représente le montant des prestations que le fonds peut octroyer jusqu'en 2025 (CHF 6'500'000.- diminué des prestations 2019 à 2023).

Vous trouverez dans l'annexe à ce rapport de gestion de plus amples explications sur les activités du décret.

### Provisions

Cette année 2023 a vu la méthode d'évaluation des contributions à encaisser changée. Par conséquent, la masse salariale estimée est proche de celle arrêtée pour 2022 entraînant une stabilisation des ressources du fonds alors même que la croissance économique du canton devrait progresser. La provision « pour fluctuations de la masse salariale » a été entièrement dissoute pour accompagner ce changement.

### Compte de résultat du décret (RSN 414.111.2)

CHARGES	2023	2022
<b>PRESTATIONS</b>		
<b>CENTRES D'APPRENTISSAGE</b>		
Fonctionnement centres d'apprentissage	426'200	474'090
Investissements centres d'apprentissage	72'390	33'050
Démarchage dualisation métiers techniques	81'091	127'500
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>579'681</b>	<b>634'640</b>
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts et frais bancaires	41	73
<b>TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>41</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>579'722</b>	<b>634'713</b>
<b>REVENUS</b>		
<b>RESSOURCES</b>		
<b>FONDS AFFECTÉ</b>		
Utilisation fonds affecté de l'État	579'722	634'713
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>579'722</b>	<b>634'713</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>579'722</b>	<b>634'713</b>

# 12 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2023	2022
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultat</b>	<b>-4'147</b>	<b>727'212</b>
+/- Eléments non monétaires	0	0
- Augmentation / + Diminution des créances	1'727'593	-2'046'610
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	-518'350	32'044
+ Augmentation / - Diminution des créanciers	-87'902	-196'351
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	720'517	1'817'641
+ Augmentation / - Diminution des provisions	-376'000	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION (FTE)</b>	<b>1'461'712</b>	<b>333'936</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
- Augmentation / + Diminution des investissements	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (FTI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS (FTE + FTI + FTF)</b>	<b>1'461'712</b>	<b>333'936</b>
Liquidités et placements à court terme au 01.01	3'942'822	3'608'886
Liquidités et placements à court terme au 31.12	5'404'534	3'942'822
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME SELON LE BILAN</b>	<b>1'461'712</b>	<b>333'936</b>

Ce tableau des flux de trésorerie ne prend pas en considération les comptes du fonds affecté RSN 414.111.2 présentés au bilan.



polygone.ch

Fonds pour la  
Formation et le  
Perfectionnement  
Professionnels  
Longues-Raies 11  
CH-2013 Colombier  
T 032 886 42 98  
ffpp@ne.ch  
www.ffpp.ch